

## 4 nouvelles associations rejoignent France Assos Santé pour porter la voix des usagers de la santé

Créée en mars 2017 après 20 ans d'une mobilisation forte des associations pour construire une représentation interassociative des usagers, l'Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé (UNAASS), dite France Assos Santé, est l'organisation de référence qui agit pour la défense des droits des malades, l'accès aux soins pour tous et la qualité du système de santé.

Le Conseil d'Administration de France Assos Santé du 31 mars 2022 a voté à l'unanimité l'adhésion de quatre nouvelles associations nationales :

- [APAJH](#) (*collège personnes en situation de handicap*) : depuis 1962, l'Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés fait avancer, la réflexion et l'action pour assurer à chacun un égal accès aux droits (école, vie professionnelle, vie sociale et culturelle, vie intime et affective).
- [EndoFrance](#) (*collège personnes malades*) : depuis plus de 20 ans, elle soutient et informe les personnes atteintes d'endométriose et leur entourage, et mène des actions de sensibilisation. Elle agit auprès des pouvoirs publics et des professionnels de santé pour faciliter le parcours de soins.
- [France Lyme](#) (*collège personnes malades*) : créée en 2008, elle lutte contre les maladies vectorielles à tiques, dont la plus connue est la maladie de Lyme.
- [HyperSupers TDAH France](#) (*collège personnes en situation de handicap*) : créée en 2002, elle aide les familles, adultes et enfants concernés par le trouble de Déficit de l'Attention / Hyperactivité (TDAH).

L'adhésion à France Assos Santé est ouverte à toute association agréée au niveau national, désireuse de rejoindre le collectif et partageant sa charte de valeurs. Chaque candidature fait l'objet d'un examen par le Comité de déontologie de l'Union avant d'être soumise au vote du Conseil d'Administration.

« Nous sommes heureux d'accueillir 4 nouvelles associations au sein de France Assos Santé », commente Gérard Raymond, Président de France Assos Santé. « Quelques semaines après la date anniversaire de la loi du 4 mars 2002, dite loi Kouchner, l'adhésion de ces nouveaux membres démontre que notre mouvement est plus que jamais force d'attractivité pour les associations de patients et d'usagers de la santé. A travers l'efficacité de son action dans les territoires, ses nombreux plaidoyers et la qualité de la formation des 15 000 représentants des usagers, France Assos Santé fait la preuve de son dynamisme, de sa représentativité au sein des usagers de la santé et de son influence au sein des instances de démocratie en santé », ajoute Gérard Raymond.